Image not found or type unknown

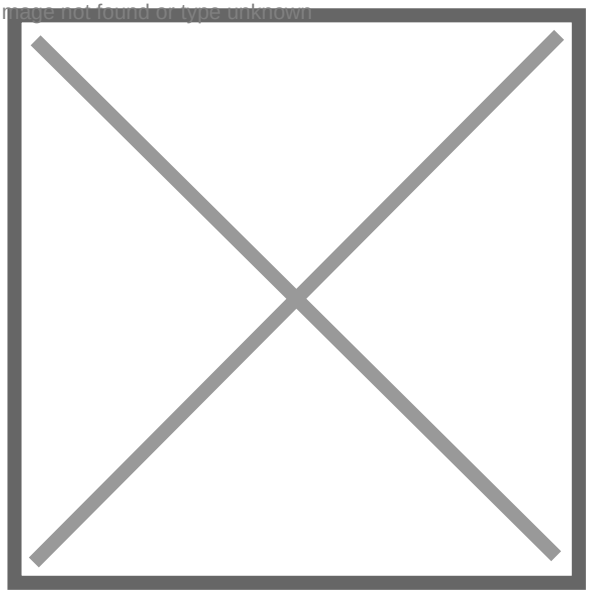

arrété collectif d'avancement non pris en compte depuis mars 2017

Par **signar**, le **28/10/2019** à **16:14**

Bonjour,

fonctionnaire titulaire dans une université, j'ai beneficié d'un arrété d'avancement collectif du ministère de l'education nationale au 10e échelon en mars 2017. je me trouvais alors en arrêt maladie de longue durée et j'ai repris le travail en juin 2018. mon courriel à la DRH et ma lettre recommandée AR à la directrice generale des services (juin 2019) sont à ce jour restés sans réponse. ce que j'interprète comme un refus de prendre en compte l'arrété collectif d'avancement en ce qui me concerne. l'administration a-t-elle le droit de faire cela? quels sont mes recours? merci d'avance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés